

Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

Projet de revitalisation de la rive à Dorigny



Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

Projet de revitalisation de la rive à Dorigny

Planification stratégique de revitalisation des rives lacustres

- Élaboration dès 2019
- Consultation OFEV décembre 2021
- Validation finale OFEV et entrée en vigueur avril 2023

Identifier et prioriser les tronçons à revitaliser

Planifier sur 20 ans

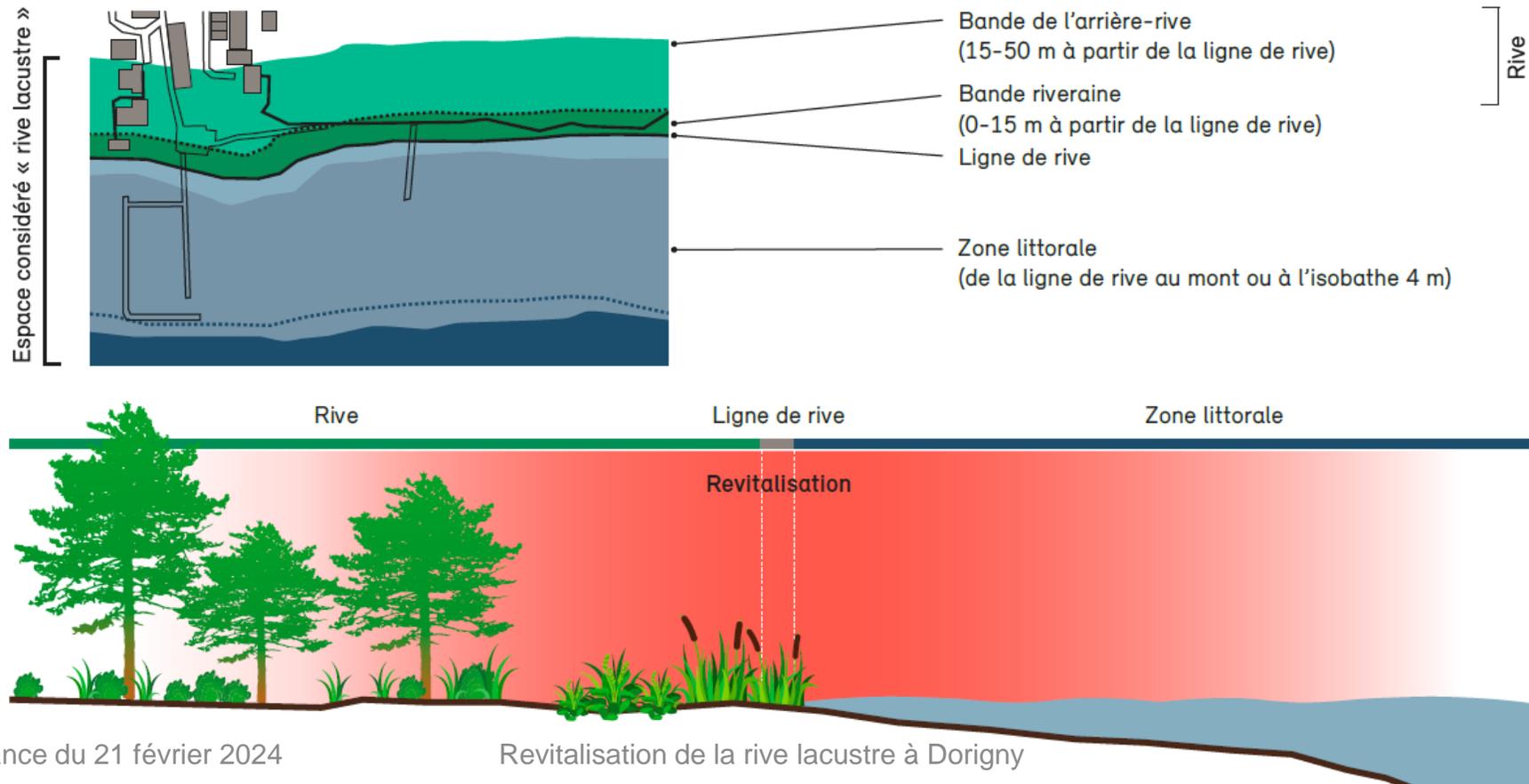
Les tronçons de priorité forte ou moyenne peuvent prétendre à un financement fédéral plus important

Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

Projet de revitalisation de la rive à Dorigny

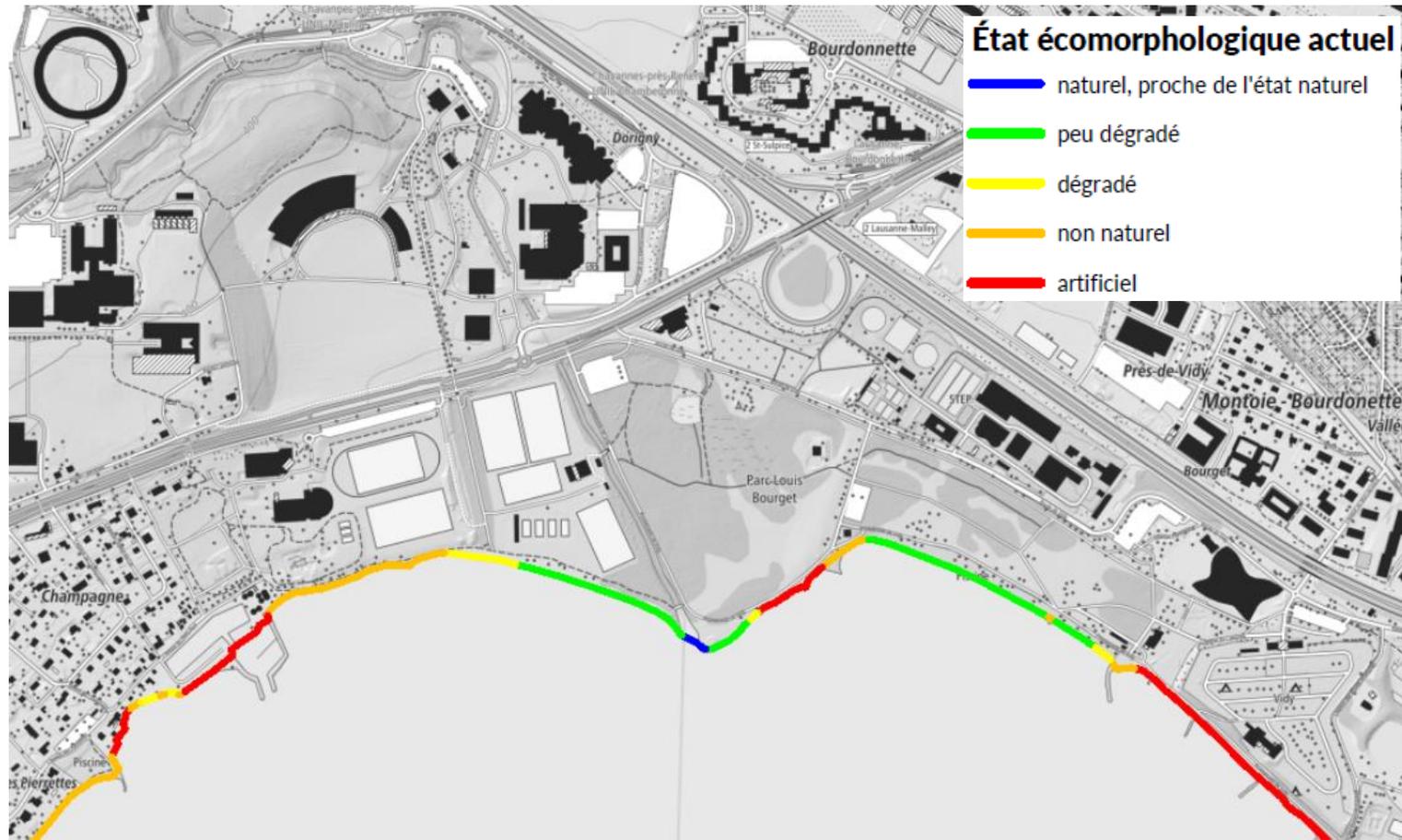
Planification stratégique de revitalisation des rives lacustres



Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

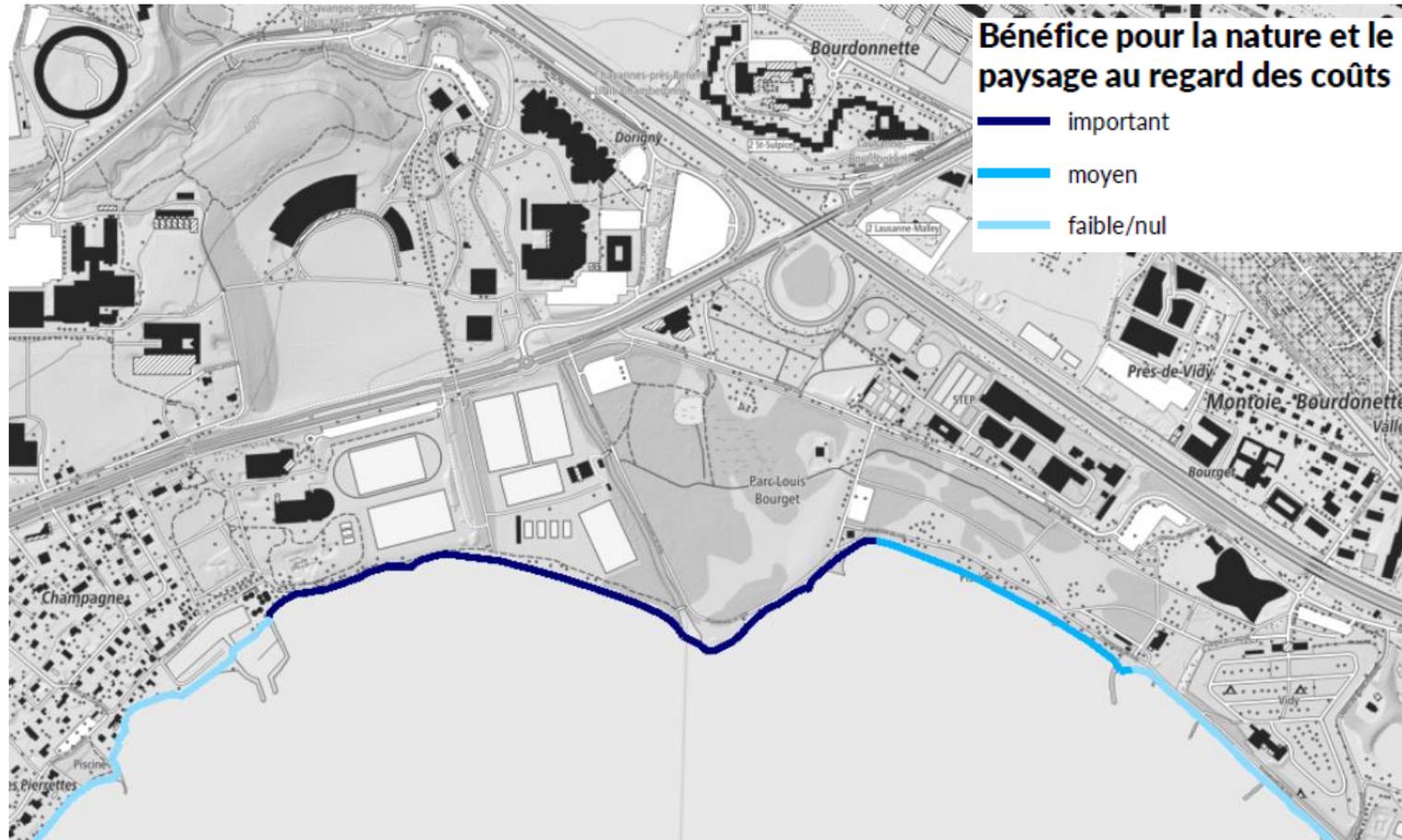
Projet de revitalisation de la rive à Dorigny



Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

Projet de revitalisation de la rive à Dorigny



Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

Projet de revitalisation de la rive à Dorigny

Aménagement des rives de lacs

Recommandation CIPEL : **Amélioration de la naturalité des berges**

La CIPEL recommande aux entités territoriales compétentes des cantons de Vaud, Valais et Genève, en Suisse, et du département de la Haute-Savoie, en France, d'impulser la **réalisation d'études préalables et l'usage de dispositifs proportionnés** aux sollicitations des vagues et de la houle, tout en permettant, en fonction des contraintes et enjeux locaux :

- **D'améliorer les conditions pour le développement de milieux naturels lacustres et/ou de berges plus naturelles ;**
- **D'améliorer l'accessibilité des piétons au bord du lac.**

Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

Projet de revitalisation de la rive à Dorigny

Projet d'aménagement des eaux - Soutien des communes par DGE-Eau

1. L'idée



La Commune prend contact avec le Canton, qui analyse la faisabilité du projet, et elle s'engage à prendre la responsabilité de maître d'ouvrage.

Si des propriétaires privés sont touchés par le projet, il est important de les impliquer et de les informer le plus en amont possible de la procédure et de conclure avec eux des conventions.

La Commune choisit un bureau technique qui réalisera une offre sur la base du cahier des charges type pour les projets de renaturation (fourni par le Canton). Le Canton valide au préalable le choix du bureau et l'offre.

2. De l'idée à sa réalisation

Sur la base de l'offre du bureau technique, la Commune formule une demande de subventions au Canton et adjuge le mandat jusqu'à la mise à l'enquête publique.



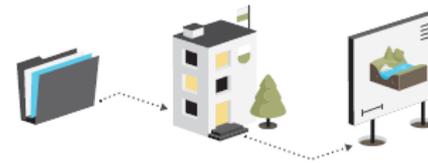
Le Canton renvoie une lettre d'octroi de subvention à la Commune précisant :

- les montants adjugés ;
- la répartition financière selon les taux usuels, 60% Canton de Vaud, 35% Confédération et 5% minimum part communale (2015) ;
- le mode de paiement : la Commune paye tous les frais et, sur la base des preuves de paiements, le Canton la rembourse jusqu'à hauteur de 95% au maximum.

Le bureau technique mandaté par la Commune réalise un projet de faisabilité, parfois des variantes de projet, et enfin un projet définitif qui sera mis à l'enquête publique.



Les dossiers de mise à l'enquête publique sont transmis au Canton qui se chargera de la procédure d'enquête publique. Si l'enquête n'a reçu aucune opposition, la Commune peut passer à l'étape de réalisation.



3. La réalisation



Le bureau technique réalise une offre pour la phase de travaux comportant les étapes suivantes :

- projet définitif et plans d'exécution ;
- réalisation de la soumission et appel d'offre ;
- direction locale des travaux ;
- réalisation des métrés.

Sur la base de l'offre et des montants des travaux estimés, la Commune réalise une seconde demande de subventions auprès du Canton.

La Commune adjuge la phase de travaux. Cette étape est exécutée par le bureau technique.

Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique



Légende :

- Rive naturelle
- Rive avec enrochements
- Rive avec enrochements et mur

Illustration rives naturelles



Illustration rives avec enrochements



Illustration rives avec enrochements
+ mur

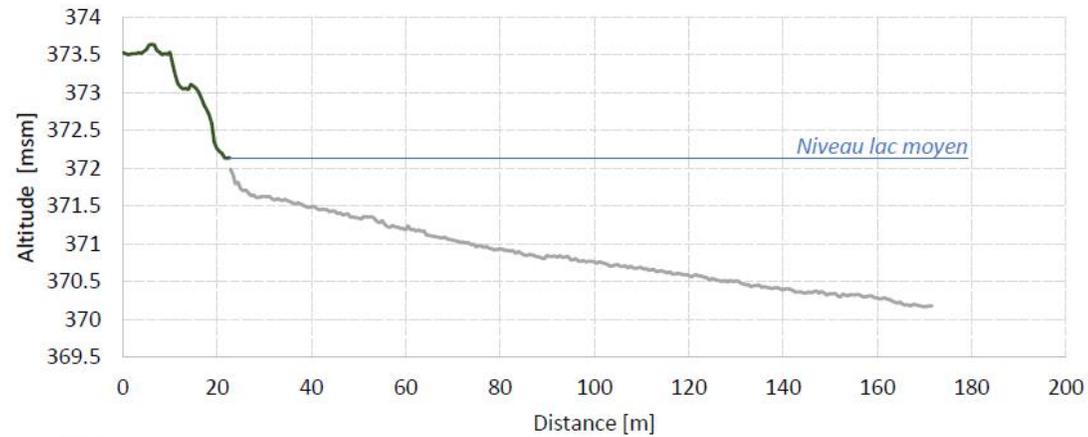
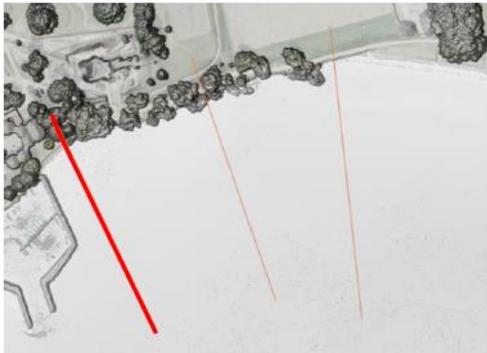


Direction générale de l'environnement

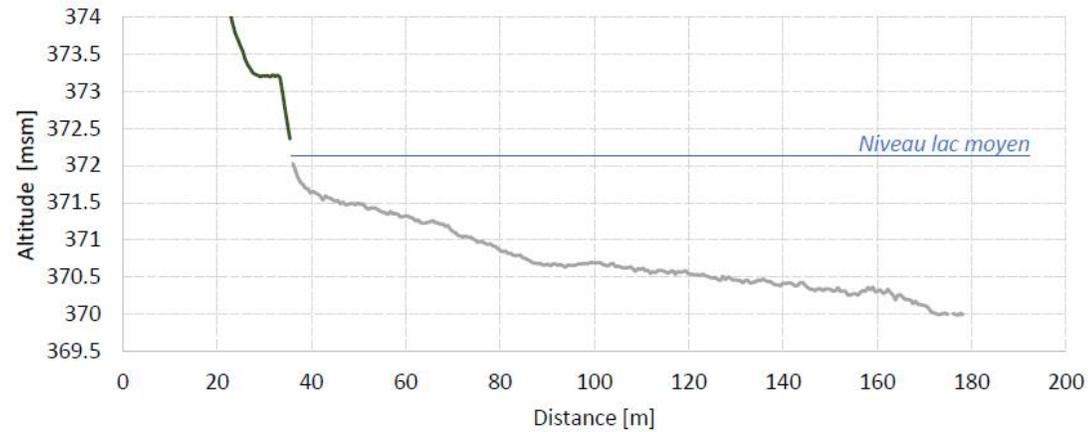
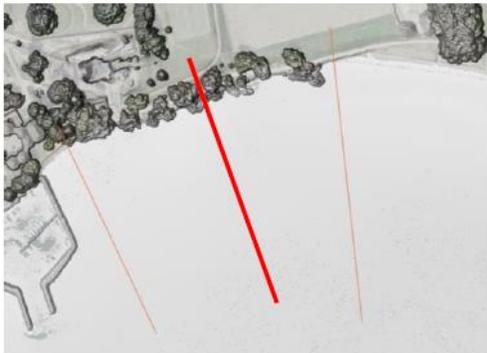
Ressources en eau et économie hydraulique

Projet de revitalisation de la rive à Dorigny

Profil 1



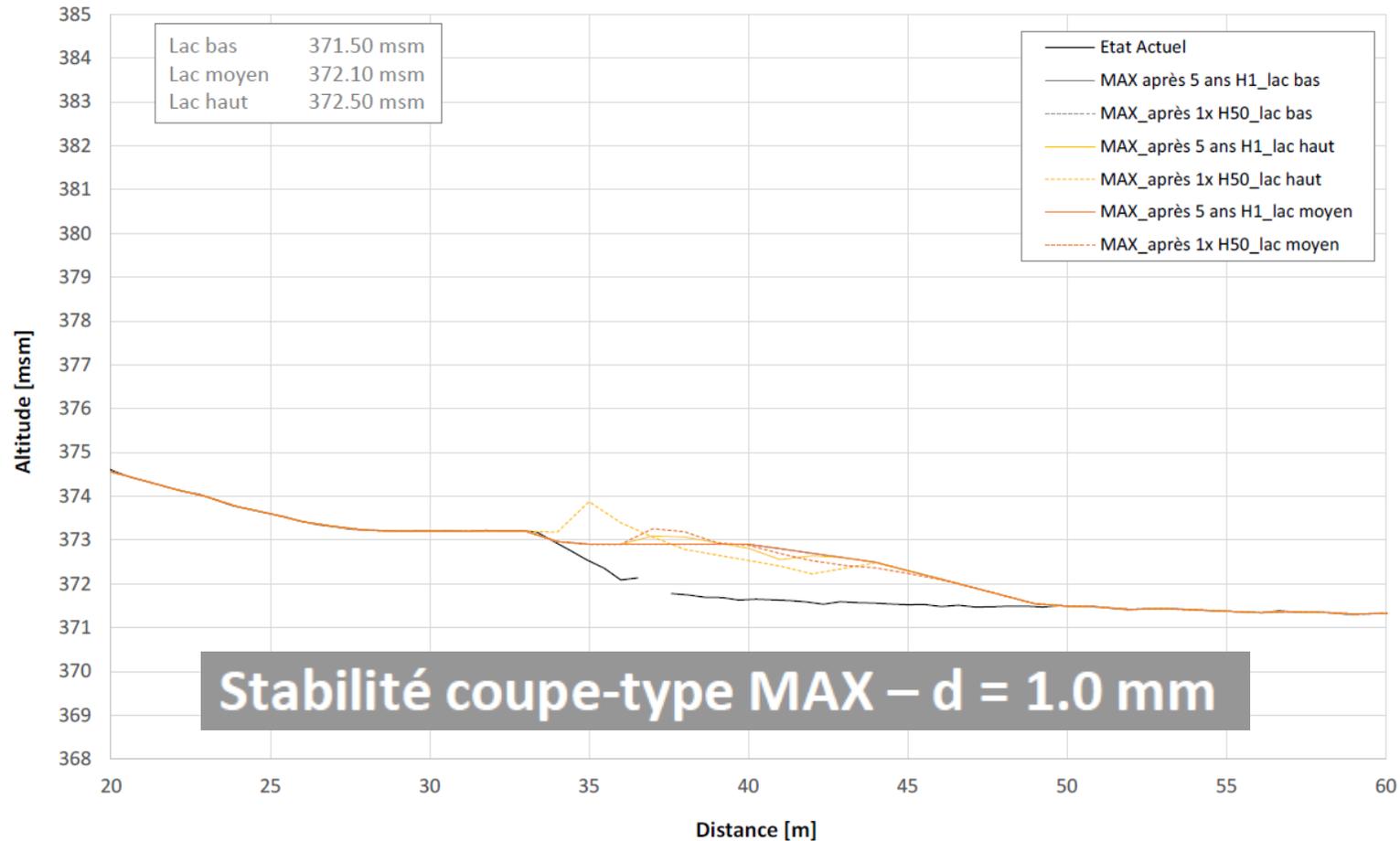
Profil 2



Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

Projet de revitalisation de la rive à Dorigny



Direction générale de l'environnement

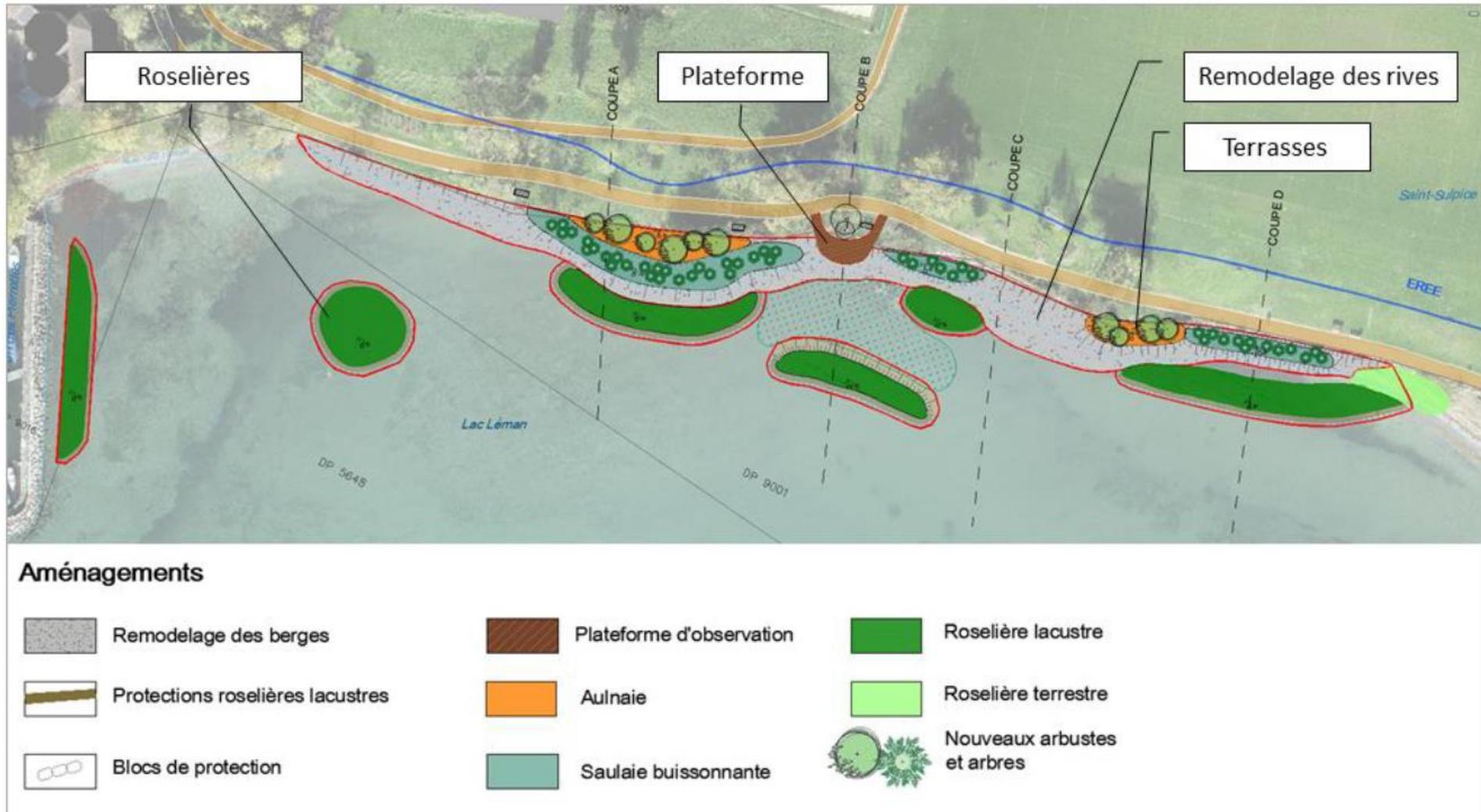
Ressources en eau et économie hydraulique

Projet de revitalisation de la rive à Dorigny



Direction générale de l'environnement

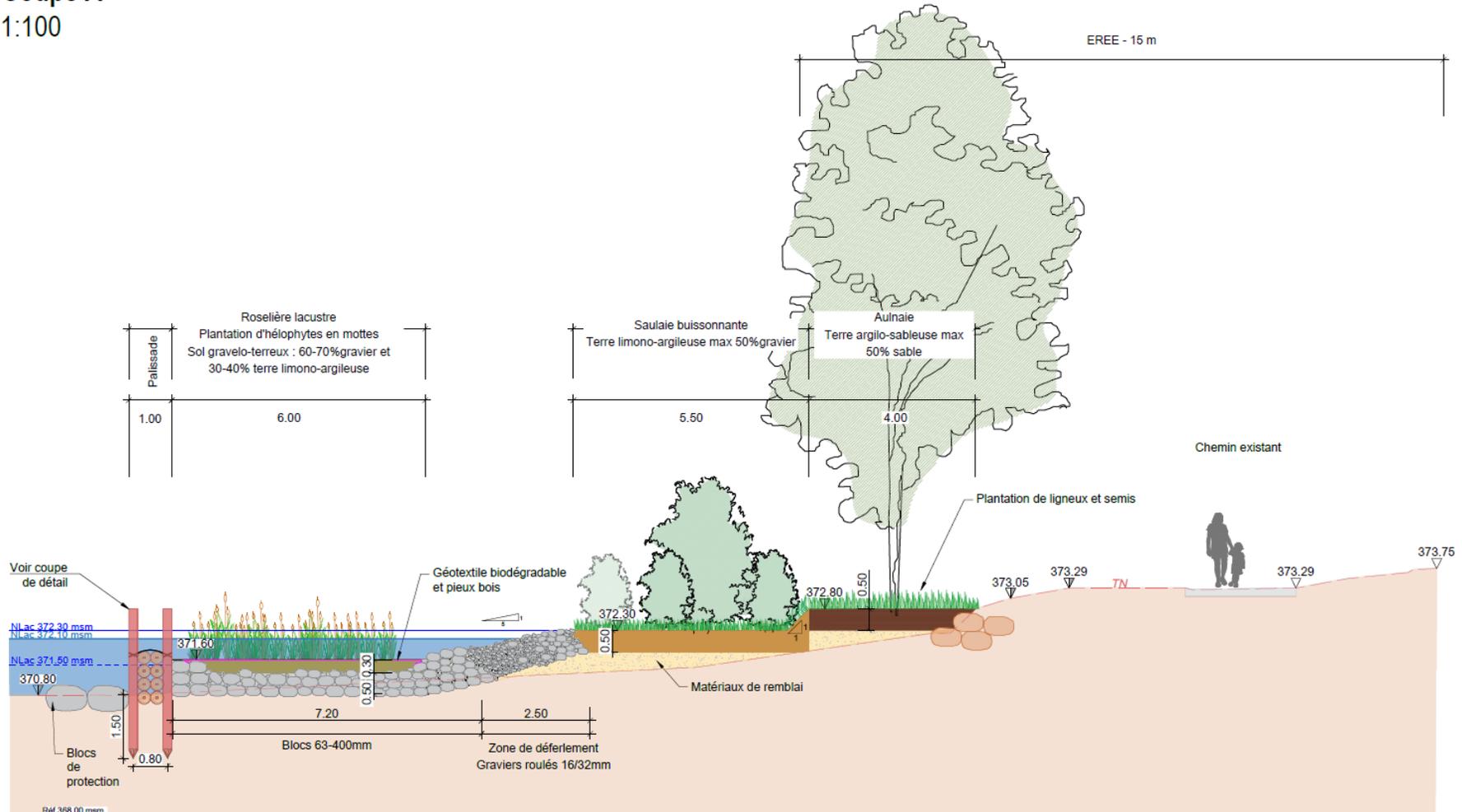
Ressources en eau et économie hydraulique



Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

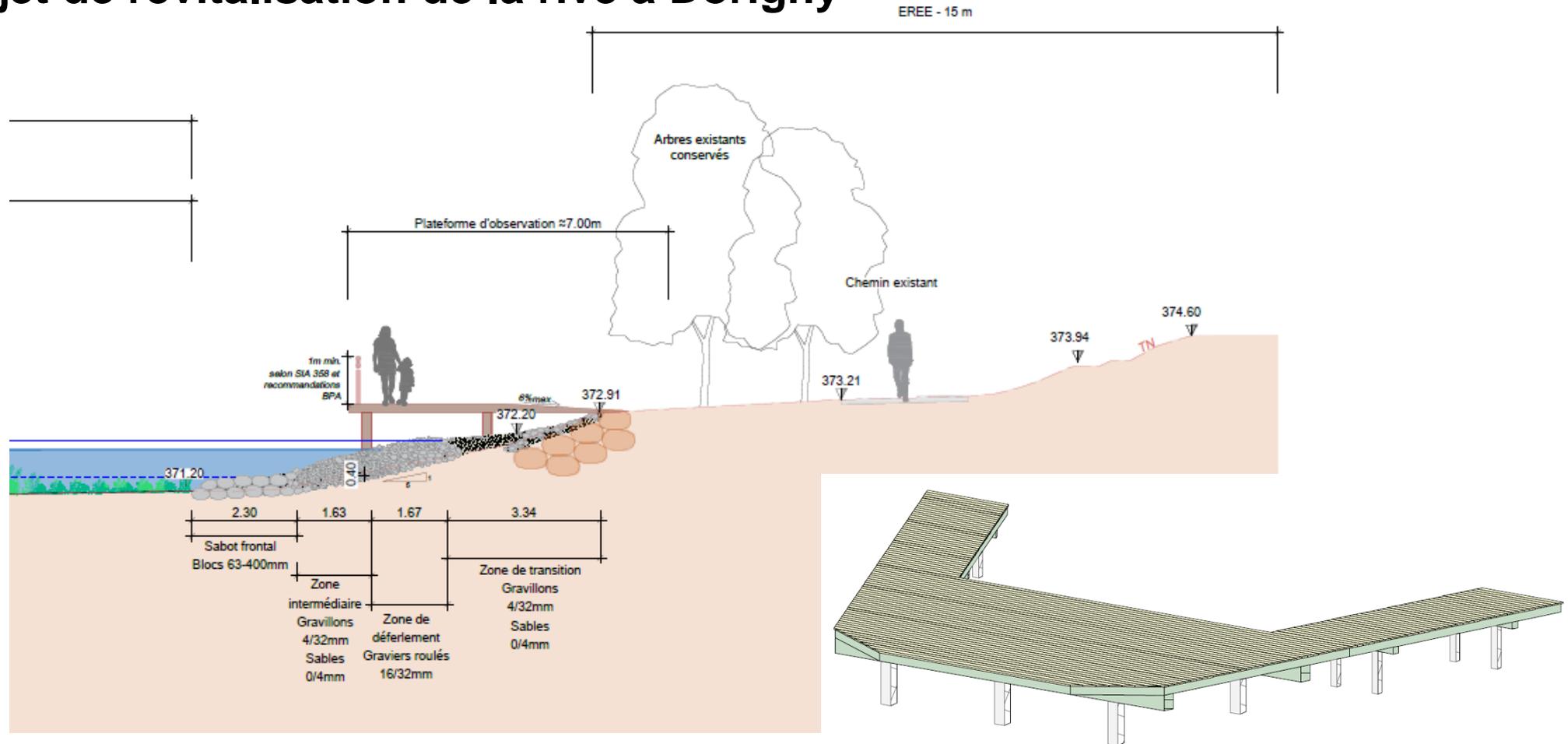
Coupe A
1:100



Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

Projet de revitalisation de la rive à Dorigny



Direction générale de l'environnement

Ressources en eau et économie hydraulique

